

# Déclaration liminaire FPMA du 18 juin 2013.

■ SUD éducation ARL c/o SUD éducation Rhône 125 rue Garibaldi 69006 Lyon  
■ 04 72 37 70 47 ■ sudeducation-arl@sud-arl.org

La rentrée 2013 devait enfin marquer la rupture avec les politiques précédentes. Alors que les moyens sont désormais connus, tout montre qu'on est loin de la «refondation» annoncée. Les politiques éducatives du gouvernement s'inscrivent dans une grande continuité avec celles de ces dernières années. Si le budget marque une inflexion, il reste très en deçà des besoins. La situation des élèves, les conditions de vie et de travail des personnels se dégradent. Certains projets actuels vont encore aggraver cet état de fait.

Dans ce contexte, les 115 créations de postes dans le second degré de notre académie ne suffisent pas, loin de là, à modifier sérieusement la donne. Le projet de mouvement 2013 est d'ailleurs assez éclairant. Avec 2230 candidat-es à la mutation, la lente érosion des demandes des collègues se poursuit. Sur ces candidat-es, près d'un quart étaient obligés de participer au mouvement intra-académique principalement en tant qu'entrants, réintégré(e)s ou néo titulaires. Sur un peu plus de 900 mutations, ils en ont obtenu près de la moitié rendant dès lors presque illusoire toute candidature au mouvement si elle ne porte pas sur un vœu large... et encore.

Soucieux de l'amélioration des conditions de travail des personnels de l'éducation, nous militons pour un droit à la mobilité choisie et volontaire pour toutes et tous selon des règles transparentes et identiques. La situation actuelle va dans une direction bien contraire année après année. Il est aujourd'hui toujours plus difficile d'obtenir une mutation au mouvement intra, même dans le cadre de situations humaines particulièrement difficiles (lesquelles se multiplient du fait de l'allongement des carrières). Là, les bonifications pour priorité médicale ne changent régulièrement rien.

Les raisons de cette remise en question du droit à muter et à exercer dans de bonnes conditions sont multiples :

- L'idée selon laquelle les créations de postes à la rentrée 2013 suffiraient à satisfaire les besoins réels en personnels est illusoire. Depuis 2007 des dizaines de milliers de postes de titulaires ont été supprimés dans l'enseignement public. Les créations de postes à la rentrée prochaine n'amélioreront substantiellement ni les conditions de travail ni les possibilités de mutation.
- La faible réduction du temps de présence des stagiaires face aux élèves n'a pas entraîné de création de postes (les trois heures de décharge ayant été absorbées en HSA par des collègues en poste fixe ou le chaînage des postes de TZR). Il en sera de même l'année prochaine, la situation étant encore aggravée par le tiers temps comme contractuel-les plus ou moins imposé aux lauréat-es du second concours. Pour notre académie ce sont plus de 650 ETP qui sont mobilisés, entraînant une surreprésentation de stagiaires dans certains établissements des aires lyonnaise et stéphanoise aux dépens de leur formation (et ce, malgré les efforts de la DOS pour les limiter), bloquant la majeure partie des postes sur ces zones ainsi que l'affectation en tant que TZR. A ce titre, nous avons encore de nombreuses interrogations quant au déroulement concret de l'année de stage de ces contractuel-les.

Qu'en sera-t-il en 2014 ? Les stagiaires passant à mi temps devant élèves, des postes nécessaires seront-ils créés ou trouvera-t-on, une fois de plus, les « leviers d'efficience » pour les contourner ?

- De même le refus de revenir sur la réforme du lycée mise en place par le précédent gouvernement, qui avait été un moyen de supprimer des postes, accentue le blocage du mouvement.
- La multiplication des postes spécifiques qui faussent le mouvement sans pour autant permettre de combler tous les postes (comme l'illustre le mouvement ECLAIR)
- Le recours à des dispositif parallèles qui participent à la précarisation des personnels comme le recours pour un tiers temps aux lauréat-es du concours exceptionnel de juin voire les Emplois d'Avenir Professeur.
- La multiplication des compléments de services qui rebutent, à juste titre, des collègues qui auraient pu participer au mouvement et dégradent les conditions d'exercice de celles et ceux qui les subissent particulièrement les TZR.
- La multiplication des heures supplémentaires qui facilite les compléments de service, bloque des postes et participe à la dégradation des conditions de travail.

**Dans ce contexte SUD éducation réclame :**

- le retour à une véritable formation avec un tiers maximum du temps de service devant élèves pour les stagiaires,
- L'abrogation de la masterisation et des contre réformes du précédent gouvernement dans l'enseignement général, technologique et professionnel ;
- Le retrait des projets inacceptables de V. Peillon en particulier la décentralisation (même partielle) de l'orientation scolaire et de la carte de l'enseignement professionnel ainsi que son projet de réforme des rythmes scolaires ;
- La baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ;
- Une vraie politique d'éducation prioritaire et l'abandon total du dispositif ECLAIR ;
- La création de postes statutaires à hauteur des besoins, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de tous les personnels non titulaires en exercice.

C'est à ces conditions que le mouvement des personnels pourra réellement constituer le droit à la mobilité dont doivent jouir les personnels. C'est à ces conditions, qu'à l'issue d'une mutation, nos collègues pourront obtenir un poste stable sans intervenir sur deux ou trois établissements, parfois dans des villes non limitrophes ce qui est désormais fréquent et rappelons le illégal.